



Montpellier, le mercredi 19 mai 2021

À monsieur MAUNY,  
directeur académique des services de l'Education nationale de l'Hérault

**Objet** : fiche de vœux et affectation des AESH

Les AESH du département sont mobilisé-es pour la reconnaissance de leur métier et la création d'un véritable statut de la Fonction Publique avec un travail à temps plein pour un salaire à temps plein. Depuis la mise en place des Pials, leurs conditions de travail se sont encore dégradées cette année et les AESH exercent dans l'incertitude avec le sentiment d'être soumis-e à des décisions arbitraires.

SUD éducation 34 revendique la mise en place de fiche de vœux pour l'affectation des AESH. Les personnels AESH doivent pouvoir exprimer leurs préférences quant à leur lieu de travail et s'ils et elles préfèrent exercer en école, collège ou lycée, conformément à ce qui est indiqué dans la circulaire n°2019-090 du 5 juin 2019.

De même, SUD éducation 34 revendique la mise en œuvre de barèmes d'affectation transparents pour les AESH. Nous savons que d'autres départements ont déjà mis en place ce type de procédure afin d'améliorer l'affectation des AESH.

Nous vous prions, Monsieur l'IA-DASEN, d'agréer notre attachement profond au service public d'éducation.

SUD éducation 34